JOURNAL POUR TOUS

Sermon hebdomadaire du Pasteur Russell

Administration et Rédaction:
Rue de la Tour-Maîtresse, 7
GENÈVE

ABONNEMENTS:
Un an (Etranger) Fr. 4.50
Un an (Suisse) » 3.50
Paraît chaque dimanche

Les jugements de Dieu sont des bénédictions.

Quelles sont les bénédictions que Dieu, dans sa grâce, destine aux humains.

Les plans de la Rédemption.

SOMMAIRE. — *Les tourments éternels sont tout à fait étrangers au caractère divin. — Les jugements de Dieu sont tous justes. — La mort est le jugement ou châtiment de Dieu prononcé contre la race adamique. — Les jugements spéciaux rendus par Dieu. — Le jugement du monde pendant le Millénium. — Les humains seront guéris, débarrassés du péché et de leur état de mort. La destruction n'atteindra que ceux qui volontairement seront rebelles.*

TEXTE. — « Lorsque tes jugements s'exercent sur la terre, les habitants du monde apprennent la justice ». — Es. 26 : 9.

Les chrétiens, seuls, qui sont avancés dans la connaissance de la Parole de Dieu peuvent comprendre combien les jugements de Dieu sont bons, sont des bénédictions. Lorsque nous étions sous l'influence des brouillards des fausses doctrines et de la superstition, nous ne comprenions pas les enseignements des Ecritures, nous croyions que la Bible parlait de tourments éternels dans lesquels seraient envoyés la majorité des humains et nous craignions Dieu plus que nous ne l'aimions. Nous n'osions pas dire qu'un tel jugement, de la part de Dieu, était injuste, méchant, diabolique, cependant nous étions incapables de le voir sous un autre jour. C'est ainsi que les chrétiens craignant la Bible sont devenus perplexes, ils se sont égarés ; beaucoup d'esprits intelligents ont été conduits à l'incrédulité, parce qu'ils n'aimaient pas penser à un Dieu qui aurait de si terribles desseins.

La parole de Dieu est lumineuse comme elle ne l'a encore jamais été.

Actuellement, à l'aurore de la nouvelle dispensation, la Parole de Dieu est lumineuse comme elle ne l'a encore jamais été. Un passage en éclaire ou en fait comprendre un autre et notre crainte fait place à un amour plein de respect, à une crainte filiale pour Dieu. Nous commençons à comprendre que la doctrine des tourments éternels, à laquelle nous croyions, est contraire au caractère de Dieu qui, se distingue par une sagesse, une justice, une miséricorde et un amour profonds envers tous. Nous sommes maintenant d'accord avec les Ecritures qui nous affirment catégoriquement que les jugements de Dieu sont tous justes et nous nous en réjouissons.

Au lieu de trouver, dans la Bible, une condamnation du pécheur aux tourments éternels, nous y trouvons une condamnation à mort, une sentence de mort prononcée contre le pécheur. Nous estimons que ce jugement ou verdict est parfaitement juste. Dieu avait le droit d'exiger, de sa créature, qu'elle obéît, dans la mesure de ses forces ; Il avait parfaitement le droit de détruire l'homme dans la mort, s'il refusait la grâce de la vie éternelle promise à condition qu'il obéisse. Combien nous sommes heureux de comprendre ces choses, de comprendre les plans de la rédemption par le sacrifice de Christ ; ces plans furent conçus par Dieu, dans sa grande miséricorde à l'égard du pécheur et de sa postérité. Ces jugements nous remplissent d'espérance, car Celui qui, une fois, nous jugea dignes de mort, nous a rachetés ensuite, selon sa même justice et nous a accordé la possibilité d'obtenir la vie éternelle par une résurrection.

Dans son jugement prononcé contre les humains, Dieu, étant miséricordieux, ne permit pas au châtiment, à la mort, de frapper instantanément Adam et Eve ; la mort vint graduellement, c'est ainsi qu'ils purent apprendre combien le péché est exécrable ; lorsqu'il leur sera accordé une nouvelle mise à l'épreuve, rendue possible par les mérites du sacrifice de Christ, alors ils en profiteront et la passeront avec succès. Les jugements de Dieu sont les mêmes pour toute la postérité d'Adam. « Jusqu'à ce jour, la création tout entière soupire et souffre, » en attendant « la révélation des fils de Dieu ». (Rom. 8 : 22, 19). La création l'humanité attend l'établissement du Royaume millénaire de Christ, dans lequel elle aura la possibilité d'arriver à la connaissance de la vérité.

Ce sont là les plans de Dieu à l'égard des humains en général. Les plans de Dieu à l'égard d'Israël charnel et ses plans à l'égard d'Israël spirituel depuis la Pentecôte, pendant l'âge évangélique sont différents et distincts de ceux qu'Il a formés pour la régénération des autres humains. Les postérités charnelle et spirituelle d'Abraham font complètement exception aux dispositions adoptées pour le reste de l'humanité. Israël charnel, sous l'alliance de la loi et Israël spirituel, sous l'alliance abrahamique, jouissent de bénédictions et de privilèges spéciaux qui ne sont pas destinés au monde en général.

De ces deux Israëls nominaux, des vainqueurs spéciaux ont été choisis ou élus. Ces vainqueurs, associés avec le Rédempteur, formeront le Royaume de Dieu. Les vainqueurs appartenant à Israël spirituel deviendront l'épouse de Christ par leur changement de la nature humaine à la nature spirituelle et céleste ; ils seront semblables à Christ et partageront sa gloire ; ils seront les membres les plus élevés du Royaume. Les vainqueurs appartenant à Israël charnel ressusciteront parfaits et conserveront la nature humaine ; ils formeront la partie terrestre du Royaume millénaire. Les humains les verront et auront des relations avec eux ; par contre, ils ne verront pas le Christ glorifié et n'auront pas de relations directes avec lui, avec la Tête et le Corps qui est le Roi de gloire.

„L'Eternel jugera son peuple".

Le monde, lui, est resté sous le coup de la sentence prononcée par la justice divine : « Tu mourras certainement » ; mais avec Israël charnel et Israël spirituel, Dieu a agi en les considérant comme affranchis de la première sentence de mort ; Il les a mis de nouveau à l'épreuve pour la vie ou la mort et leur a envoyé des jugements ou disciplines. Il est écrit : « Jéhovah jugera son peuple ». Un certain nombre d'individus qui ont subi ces jugements ne les ont pas compris, car tous n'étaient pas en état de recevoir les instructions que ces jugements étaient destinés à leur donner.

« Le secret de l'Eternel est pour ceux qui le craignent, et son alliance pour la leur faire connaître » (Ps. 25 : 14). Pendant la dispensation juive, Israël tomba dans des ténèbres plus ou moins épaisses, et dans l'idolâtrie, ne reconnaissant pas les privilèges spéciaux que Dieu leur accordait sous leur alliance. Ils s'en trouva parmi eux un petit nombre qui reconnurent, avec les yeux de la foi, que Dieu agissait à leur égard en toute justice. De ce nombre furent les prophètes qui parlèrent des châtiments et des récompenses de Dieu, déclarant au peuple qu'ils étaient justes et très miséricordieux.

De même la chrétienté pendant l'âge évangélique n'a pas été en état d'entendre, de comprendre les jugements de Dieu ; mais quelques chrétiens ont été de véritables Israélites » qui connaissaient le secret du Seigneur et qui pouvaient se réjouir de ses jugements, de ses actes justes. Ils comprirent, par la foi, l'amour que Dieu leur témoignait. « Le Père lui-même vous aime » (Jean 16 : 27). Par la foi, ils ont compris l'assurance qui soutenait les apôtres, l'assurance que « toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelé selon son dessein. — Rom. 8 : 28.

Les jugements de Dieu dans le monde.

Les jugements de Dieu, dans le temps passé, ne se sont fait sentir qu'aux individus qui formeront la postérité d'Abraham (charnelle ou spirituelle), par le moyen de laquelle, selon les promesses de Dieu, « toutes les familles de la terre seront bénies » (Gen. 28 : 14). Nous comprenons que notre texte ne fait allusion ni à l'un ni à l'autre de ces deux Israëls, car leurs jugements ne peuvent être vus que par les yeux de la foi. Notre texte fait allusion aux jugements du monde pendant l'âge millénaire. Alors, les jugements de Dieu se feront sentir par toute la terre, pas seulement à une nation, mais à tous les membres de la famille d'Adam. Selon la Bible, ce seront les jugements de Dieu, mais c'est le Christ qui jugera ; notre Rédempteur glorifié formera la Tête et l'Eglise, ses élus, ses membres, alors glorifiés aussi, formeront le corps.

Les jugements de Dieu sur la terre ne sèmeront pas le ravage et l'épouvante parmi les humains, mais, au contraire, ils seront d'un grand secours à ceux qui se soumettront aux lois justes de ce Royaume établi pour les délivrer du péché et de la mort. Les jugements de ce jour de mille ans seront sévères ; ils apporteront

même la destruction pour ceux qui volontairement, seront encore rebelles, lorsqu'ils auront compris clairement ce qu'est le bien, ce qu'est le mal et les conséquences respectives qui sont la vie ou la mort.

David dit dans des paroles prophétiques, faisant allusion à l'âge millénaire et montrant que les jugements de Dieu, en ce temps-là, apporteront la joie : « Dites parmi les nations : L'Eternel règne ; aussi le monde est ferme, il ne chancelle pas ; l'Eternel juge les peuples avec droiture ! Que les cieux se réjouissent, et que la terre soit dans l'allégresse, que la mer retentisse avec tout ce qu'elle contient, que la campagne s'égaie avec tout ce qu'elle renferme, que tous les arbres des forêts poussent des cris de joie, devant l'Eternel ! car il vient pour juger la terre ; il jugera le monde avec justice, et les peuples selon sa fidélité. — Ps. 96 : 10-13.

Un jour de jugement de mille ans.

Remarquez les paroles de Paul relativement aux choses que Dieu a préparées pour le monde : Dieu « a fixé un jour (le jour de mille ans de Christ) où il jugera le monde selon la justice, par l'homme qu'il a désigné » — Act. 17 : 31.

Dans cette œuvre qui lui a été confiée, notre Seigneur aura pour associés, les membres de l'Eglise élue ; l'apôtre dit de ces derniers : « Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde (1 Cor. 6 : 2) ; les anciens dignitaires nommés par l'apôtre Paul (Héb. 11 : 32-40) seront aussi des juges, des représentants terrestres du Royaume céleste. Il est écrit : « Je rétablirai tes juges tels qu'ils étaient autrefois, et tes conseillers tels qu'ils étaient au commencement ». — Es. 1 : 26.

Notre Créateur sage a préparé les juges célestes et les juges terrestres au moyen de l'élection de quelques Israélites et de l'élection de quelques humains choisis d'entre toutes les nations au cours de l'âge évangélique ; c'est ainsi qu'Il a découvert, au petit nombre de chrétiens qui ont saisi « le secret de l'Eternel », le « mystère caché pendant des siècles ». Il est évident que personne n'aura de mécompte, de déceptions, lorsqu'il verra l'accomplissement de l'alliance par serment faite par Dieu avec Abraham en ces termes : « Toutes les familles de la terre seront bénies en ta postérité ». Le fondement de ces bénédictions promises est l'œuvre rédemptrice de Christ terminée sur le Calvaire. Les bénédictions seront répandues par le Seigneur glorifié et par l'Eglise qui sera son Corps.

Pour commencer, le Christ établira un juste gouvernement et le remettra entre les mains de ceux qui se sont déjà montrés fidèles, en toutes choses, à Dieu, à ses lois justes, fidèles jusqu'à la mort. Nous pouvons avoir pleine confiance en Dieu, nous croyons que, dans ce Royaume, selon sa promesse, il fera « de la droiture une règle, et de la justice un niveau ». (Es. 28 : 17). Nous pouvons être assurés aussi que la miséricorde sera exercée et que tout ce qui sera possible et raisonnable sera fait pour l'humanité. Le gouvernement pourra être fort, sévère et avoir des juges miséricordieux par le fait que notre Seigneur sera, d'une part, le puissant Roi et, d'autre part, le souverain Sacrificateur, le Prophète et le Docteur. Les membres de l'Eglise seront aussi des rois et des sacrificateurs ; ils gouverneront, guériront, enseigneront et régénéreront les humains.

Toute action quelconque sera soumise à un jugement à une appréciation parfaitement juste et équitable ; toute bonne œuvre, même tout effort pour accomplir le bien seront récompensés. Les jugements seront donc des bénédictions ; ils amèneront les hommes à une communion toujours plus intime avec le Seigneur et leur caractère se développera ; leur corps deviendra parfait (Act. 3 : 19-21). Le chemin des ténèbres sera remplacé par le chemin de la lumière. Le chemin large conduisant les humains à la destruction, à la tombe n'existera plus ; il sera remplacé par le grand chemin de la sainteté. Les pierres d'achoppement seront enlevées de la route. La violence n'existera plus, les tentations que l'on ne peut surmonter ne seront plus ; les humains ne seront plus, comme aujourd'hui, vaincus par Satan à cause de leur incapacité de lui résister ; la Bible nous dit que le diable sera lié, que le vice et la dégénérescence auront perdu leur pouvoir, semblables à des bêtes féroces qu'on a domptées. « Il ne se fera ni tort ni dommage sur toute ma montagne sainte (dans mon Royaume) » ; « il y aura là un chemin frayé, une route, qu'on appellera la voie sainte ». — Es. 11 : 9 ; 35 : 8.

Le psaume messianique (72me) fait allusion à la période millénaire glorieuse ; il dit : « O Dieu, donne tes jugements au roi, et ta justice au fils du roi ! Il jugera ton peuple avec justice, et tes malheureux avec équité... Il fera droit aux malheureux du peuple, il sauvera les enfants du pauvre, et il écrasera l'oppresseur... Il sera comme une pluie qui tombe sur un terrain fauché, comme des ondées qui arrosent la campagne. En ces ojurs, le juste fleurira, et la paix sera grande jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de lune.

Le peuple apprendra la justice.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, Dieu ne s'est occupé du monde, dans le passé, que pour exécuter la sentence qu'Il avait prononcée contre Adam à cause de son péché, la sentence de mort, de cette mort dont les conséquences sont la dégénérescence mentale, morale, physique et la décrépitude. Les jugements spéciaux de Dieu se sont manifestés à l'égard de ceux qui avaient reçu la justification par la foi pour entrer dans la famille de Dieu. Si nous nous reportions au petit nombre des Israélites selon la chair et au petit troupeau des Israélites spirituels qui furent sauvés, lorsqu'ils étaient soumis aux jugements de Dieu avant le Millénium, si nous en déduisions, par comparaison, qu'un petit nombre d'humains sera béni pendant le Millénium, ces conclusions-là seraient véritablement défavorables pour le jugement de l'humanité.

De telles bases d'appréciation ne sont pas raisonnables. L'état de choses actuel a été permis dans le but d'éprouver la foi aussi bien que l'obéissance de ceux qui sont mis à l'épreuve ou qui sont en jugement ; la foi de ces derniers, de ceux du moins qui sont fidèles, leur permet de saisir la grandeur et la beauté de l'appel actuel, mais peu nombreux seront ceux qui obtiendront la récompense suprême offerte maintenant. — Matth. 7 : 14.

Il en est ainsi selon les desseins de Dieu, car Il ne choisit actuellement qu'une classe spéciale d'élus, mais lorsque les humains en général seront appelés, les ténèbres et le péché ne seront plus L'aurore du matin millénaire et le lever du soleil de justice portant la santé dans ses rayons (c'est-à-dire le Christ dans la gloire qui illuminera le monde) apporteront à l'humanité la connaissance avec des faits et des preuves.

Il ne sera pas demandé au monde de marcher « par la foi et non par la vue » comme il l'est demandé aux élus de l'âge évangélique. Au lieu d'avoir les *yeux de la foi* », les humains, pendant l'âge millénaire, auront les yeux de la compréhension (de la connaissance). Les secrets de l'Eternel ne seront plus cachés au monde, tous ses desseins miséricordieux seront pleinement révélés. « La terre sera remplie de la connaissance de la gloire de l'Eternel, comme le fond de la mer par les eaux qui le couvrent » (Hab. 2 : 14) ; c'est pourquoi il ne sera nécessaire à personne de dire à son voisin : « Connais l'Eternel », car tous le connaîtront depuis le plus petit au plus grand d'entre eux. Tout genou fléchira et toute langue confessera « que Jésus-Christ est Seigneur à la gloire de Dieu le Père (Jér. 31 : 34 ; Rom. 14 : 11 ; Phil. 2 : 10, 11). Lorsque toute bonne action recevra de suite une récompense connue de tous, lorsque chaque mauvaise action recevra de même un châtiment, le monde apprendra vite à éviter les châtiments et à obéir aux lois du Royaume afin d'obtenir la récompense.

La portée de notre texte.

Le prophète, dans le contexte, fait comprendre que Jésus sera la Tête du Christ et que l'Eglise formera son Corps. Remarquez ces paroles : « Mon esprit te désire pendant la nuit ». La nuit du péché a obscurci le monde pendant des siècles ; le matin s'approche.

Pendant cette nuit-là, les fidèles membres de l'Eglise marchent à la lumière de la Parole de Dieu. « Ta parole est une lampe à mes pieds, et une lumière sur mon sentier » (Ps. 119 : 105). Pierre dit : « Nous tenons pour d'autant plus certaine la parole prophétique, à laquelle vous faites bien de prêter attention, comme à une lampe qui brille dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour vienne à paraître et que l'étoile du matin se lève » (2 Pier. 1 : 19). Dans le temps actuel, pendant la nuit, les élus ne ressemblent pas aux humains qui les entourent ; ils recherchent la justice de Dieu et ils prient en ces termes : « Ton règne vienne ; ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel ! »

Programme du travail dans le champ français de la moisson

(Jean 4 : 36)

CONFÉRENCES et VISITES de PÉLERIN

organisées par la

Tour de Garde, Société de Bibles et Traités, à Genève.

Faisant suite au projet annoncé dans les N° 5 et 6 du Journal pour Tous, concernant les conférences avec projections lumineuses dans différentes grandes salles à Genève, nous avons le plaisir de donner ci-dessous le programme de celles-ci.

PROGRAMME :

Vendredi 23 Février.

GENÈVE, Grande salle du Môle aux Pâquis, à 8 h. 15 du soir : **Conférence** (avec projections lumineuses), sujet : **La Moisson des peuples.**

Mardi 27 Février.

GENÈVE, Grande salle (communale de réunions), **Eaux Vives**, à 8 h. 15 du soir : **Conférence** (avec projections lumineuses), sujet : **La détresse des nations.**

Dimanche 4 Mars.

GENÈVE, Grande salle de Gymnastique (Servette Ecole), à 8 h. 15 du soir : **Conférence** (avec projections lumineuses), sujet : **Le jugement dernier.**

Visites de pélerin du frère F. L. A. Freytag, de Genève.

Samedi 17 février, Dombresson, réunion à 8 h. soir.

Dimanche 18 février, Chaux-de-Fonds, réunion matin.

Dimanche 18 février, Locle, réunion après midi.

Dimanche 18 février, Bienne, réunion à 8 h. soir.

Nous recommandons les conférences et les visites aux prières de tous, nous nous réjouissons de donner à la famille de la foi une occasion de s'unir à nous dans les intercessions auprès du Trône de la grâce. C'est de cette manière que tous les consacrés peuvent avoir une part à la splendide moisson qui sera bientôt terminée. C'est avec action de grâce que nous remercions notre bon Père céleste et notre Seigneur Jésus pour les prières de ses chers enfants ; celle-ci ont été exaucées par le travail qui a pu s'exécuter avec succès.

LA TOUR DE GARDE

publiée par la

WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY

13-15-17, Hicks Street, Brooklyn N. Y.-U. S. A.

paraît mensuellement et coûte, payable à l'avance, **Fr. 2.50** par an, ou **Fr. 4.—** pour 2 numéros envoyés à la même adresse.

ÉTUDES DES ÉCRITURES

du pasteur **RUSSELL**, ouvrage publié en 6 volumes en anglais. Les vol. suivants ont paru en français :

Vol. I. **Le Plan des Ages**, broché 2 fr., relié	fr. 2.50
Vol. II. **Le Temps est proche** (épuisé, nous le prêtons).	
Vol. V. **La Réconciliation entre Dieu et les hommes**,	fr. 2.—
Vol. VI. **La Nouvelle Création** (broché)	fr. 2.—
Le Photo-Drame de la Création (illustré)	fr. 1.—
Cartes du Message de la Vérité, en 3 séries la série	fr. 1.20

La Grande Pyramide, le témoin de Dieu	60 centimes
Les Figures du Tabernacle, brochure de 150 pages	60 »

F. L. A. FREYTAG, gérant responsable, Rue de la Tour-Maîtresse 7 Genève, Suisse